

Protection contre les chutes

Protection contre les chutes - Garde corps

Sur cette page

[Que sont les garde-corps?](#)

[Y a-t-il une différence entre les garde-corps et les mains courantes?](#)

[Dans quelles circonstances faut-il utiliser des garde-corps?](#)

[Quels sont les principaux types de garde-corps?](#)

[Que signifient les exigences de charge?](#)

[Quels sont les autres éléments dont il faut tenir compte au moment de l'installation de garde-corps?](#)

[Que faire si un garde-corps doit être retiré au complet ou en partie?](#)

Que sont les garde-corps?

Les garde-corps sont des systèmes fixes qui servent à protéger les travailleurs contre les chutes lorsqu'ils travaillent en hauteur. Les garde-corps sont un excellent moyen de protection parce que le système ne nécessite pas que le travailleur ait suivi une formation sur l'utilisation, l'inspection et le port d'un système de protection contre les chutes.

Les garde-corps bien installés représentent un moyen fiable et pratique de protection contre les chutes parce qu'ils constituent une barrière visible et physique qui empêche les travailleurs de chuter d'une hauteur ou entre des étages, notamment de toits ou de balcons, ou de tomber dans un puits d'escalier ou un trou ouvert. Les garde-corps sont utilisés lorsqu'il n'est pas possible ou pratique d'installer un recouvrement, un plancher ou des murs.

Les garde-corps sont utilisés dans tous les secteurs, par exemple dans les lieux suivants :

- les magasins de détail
- les environnements industriels
- les chantiers de construction
- les entrepôts
- les installations d'expédition
- les zones paysagères et les zones de travail en milieu naturel

- tout lieu de travail dont le toit est accessible

Y a-t-il une différence entre les garde-corps et les mains courantes?

Bien que les garde-corps comportent souvent une main courante, il ne s'agit pas de la même chose. Les gens se servent des mains courantes pour s'appuyer pendant qu'ils montent ou descendent des escaliers, des rampes ou qu'ils traversent des surfaces plates. Les garde-corps sont conçus pour prévenir les chutes dans une ouverture ou d'une surface dont le bord n'est pas protégé.

Dans quelles circonstances faut-il utiliser des garde-corps?

Il faut installer un garde-corps si le risque de chute ou le travail en hauteur ne peut être éliminé. Il faut utiliser des garde-corps lorsqu'un travailleur peut avoir accès au bord non protégé de n'importe laquelle des surfaces de travail ci-dessous et est exposé à un risque de chute d'un point en hauteur ou entre des étages. Si un employé peut chuter dans ou sur de l'équipement dangereux comme la courroie d'un convoyeur, il est également utile de prévenir ces chutes en installant des garde-corps et des plinthes (ou garde-pieds). Il faut s'assurer qu'un garde-corps est installé le long du bord ou autour d'une ouverture avant le début des travaux.

Il est recommandé d'installer un garde-corps aux endroits suivants :

- autour d'un balcon ou d'une mezzanine
- au bord de passerelles ou de plateformes de manutention surélevées
- le long de ponts
- autour d'échafaudages, de plateformes surélevées ou de plateformes ouvertes sur des dispositifs à nacelle
- au bord de toits où des travaux peuvent être effectués
- le long de bords ouverts d'aires de travail surélevées comme les étages supérieurs d'un immeuble en construction ou en rénovation
- autour de surfaces de travail surélevées comme des plateformes, des échafaudages, des passerelles ou des rampes
- autour d'ouvertures dans un plancher, un toit et dans des surfaces de travail dont les ouvertures ne sont pas couvertes ni protégées
- aux bords non protégés de coffrages de dalles pour des planchers et des toits

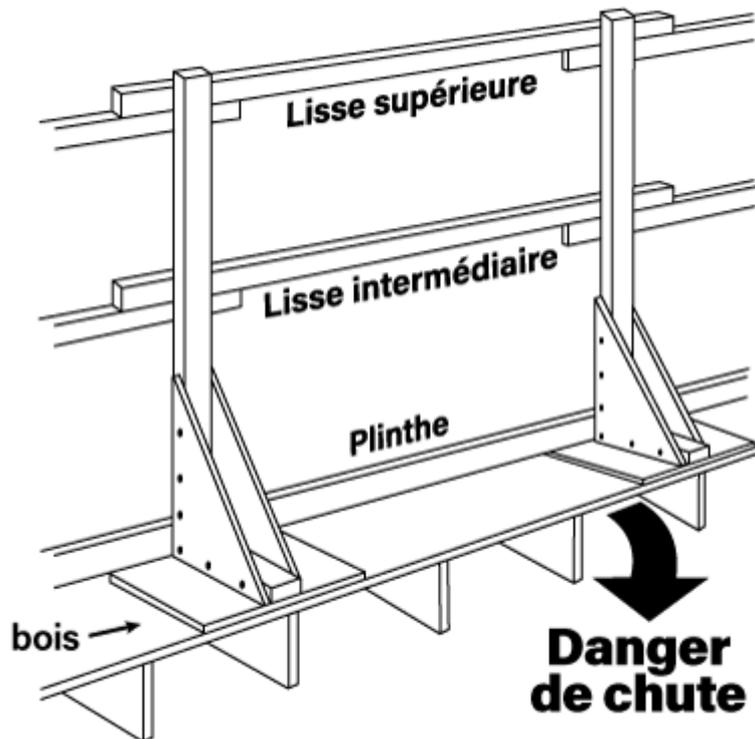
- partout où des travailleurs peuvent chuter dans l'eau, sur une machine en marche ou dans des substances dangereuses

Dans la plupart des provinces et territoires, l'utilisation d'un garde-corps est exigée dans certaines circonstances. Vérifiez toujours auprès de votre [gouvernement](#) pour connaître les exigences exactes.

Quels sont les principaux types de garde-corps?

Il existe deux principaux types de garde-corps : des garde-corps fabriqués sur place ou préfabriqués. Les garde-corps fabriqués sur place sont habituellement faits en bois, et les garde-corps préfabriqués sont offerts dans différents types de matériaux et peuvent être faits en partie de treillis, de filet ou de clôture.

Les garde-corps sont habituellement composés d'une lisse supérieure, d'une lisse intermédiaire, de plinthes et de montants espacés régulièrement.



Source : Infrastructure Health and Safety Association, *Construction Health and Safety Manual*.

Quel que soit le type de garde-corps, il faut s'assurer que tous les garde-corps utilisés satisfont aux exigences de la réglementation et sont construits conformément aux exigences (p. ex. les exigences en matière de hauteur et d'espacement des éléments du garde-corps) ou sont installés conformément aux instructions du fabricant.

Pour prévenir les chutes, les garde-corps doivent :

- être suffisamment hauts pour empêcher une personne de passer par-dessus la lisse supérieure
- être suffisamment solides pour résister à la force exercée par le nombre de personnes susceptibles de s'appuyer contre les garde-corps – il faut également tenir compte des impacts qui peuvent être causés par les outils et d'autres matériaux utilisés à proximité
- être composés de montants espacés régulièrement et suffisamment rapprochés pour empêcher une personne de tomber entre les montants. En cas d'utilisation d'un système de garde-corps préfabriqué qui ne comporte pas de montants, le système doit offrir une protection équivalente contre ces espaces, le cas échéant
- être installés le plus près possible du bord ouvert
- être installés sur toute la longueur de l'ouverture ou du bord non protégé
- être faits de matériaux dont la surface lisse n'est pas abrasive, sur laquelle les travailleurs ne peuvent se couper et sur laquelle les vêtements ne peuvent se coincer. Les matériaux utilisés couramment sont le bois et le métal

Que signifient les exigences de charge?

La réglementation prévoit souvent une exigence de charge. Il s'agit des charges auxquelles le garde-corps doit pouvoir résister; ces charges sont mesurées en newtons (N) ou en livres (lb). Ces exigences dépendent de l'utilisation du garde-corps et des dispositions de la loi en vigueur sur le territoire.

La norme *CSA-Z797-F18 Règles d'utilisation des échafaudages d'accès* indique également la capacité de charge minimale et les exigences relatives à la hauteur des garde-corps et des plinthes.

Quels sont les autres éléments dont il faut tenir compte au moment de l'installation de garde-corps?

Jusqu'à ce que le garde-corps soit complètement installé, il faut prévoir d'autres moyens pour protéger contre les chutes les travailleurs qui se trouvent près du bord non protégé (harnais, dispositif antichute, filets, etc.).

À respecter lorsqu'un garde-corps est fabriqué sur place :

- Tenir compte de la durée pendant laquelle le garde-corps sera utilisé (et tenir compte des conditions climatiques locales et d'autres facteurs environnementaux).
- Si le garde-corps est fabriqué en bois, utiliser du bois de qualité construction ou de meilleure qualité. Certaines provinces ou certains territoires exigent l'utilisation du bois d'œuvre en épinette, en pin ou en sapin (EPS).

- Inspecter le bois pour s'assurer qu'il n'est pas endommagé et ne présente aucun signe de pourriture. Le bois ne doit présenter aucun défaut visible nuisant à sa capacité de charge.
- Choisir des pièces de fixation qui conviennent aux matériaux utilisés. S'assurer que tous les clous et les autres pièces de fixation utilisés résisteront aux forces qui leur seront appliquées.
- S'assurer que la surface en bois est lisse et qu'il n'y a pas de clous ou de vis saillants ni de bords rugueux sur le garde-corps fini.
- Ne pas utiliser de matériaux de construction usagés.

Autres éléments à prendre en compte :

- le nombre de personnes qui se trouvent dans une aire de travail
- la superficie de l'aire de travail
- le poids et le type d'outils et de matériaux utilisés dans l'aire de travail
- la nature permanente ou temporaire des garde-corps

Que faire si un garde-corps doit être retiré au complet ou en partie?

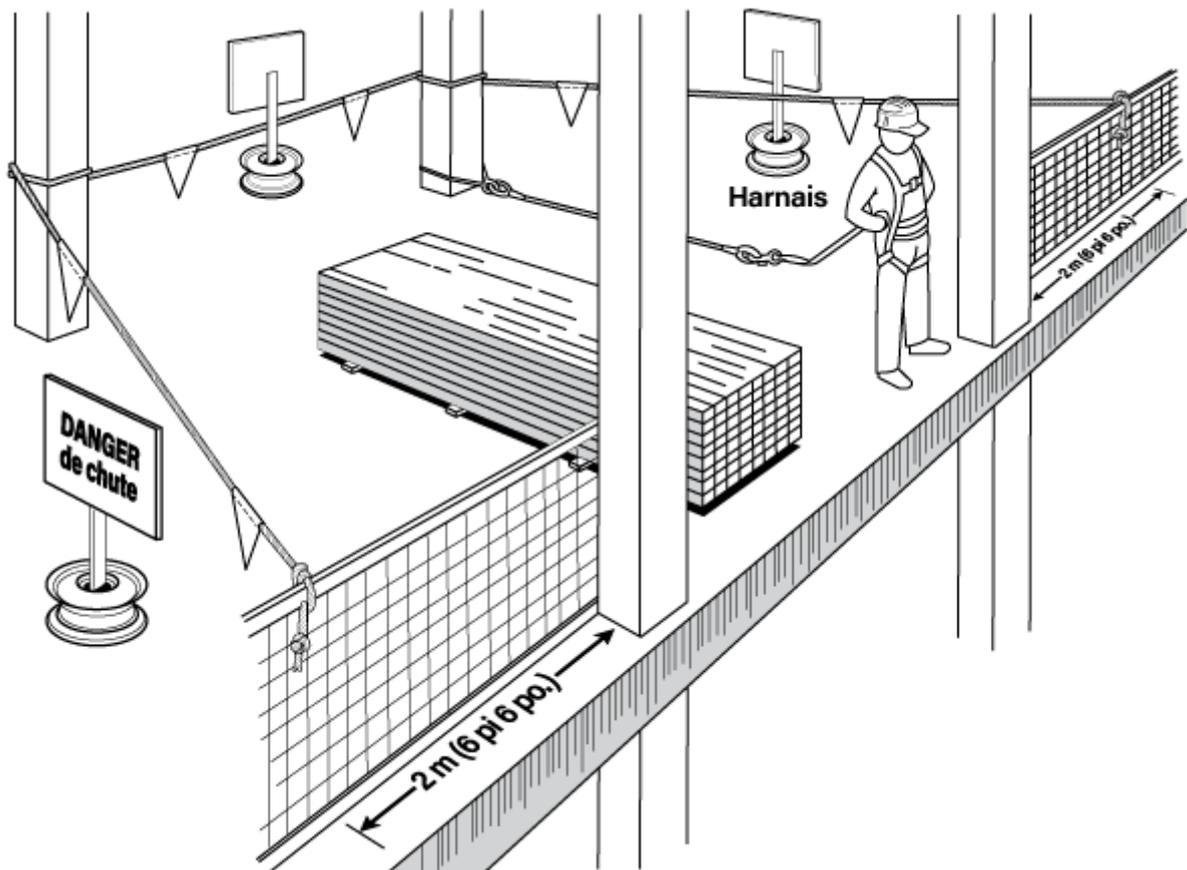
Il est parfois nécessaire d'enlever des garde-corps ou des sections d'un garde-corps dans une aire de travail, par exemple pour le déchargement de matériaux à un endroit situé au-dessus du niveau du sol. Il faut suivre des pratiques exemplaires pour voir à ce que personne ne chute par une ouverture non protégée. Le retrait inadéquat de garde-corps peut laisser des bords ou des pièces saillants, par exemple des clous, ce qui peut blesser les travailleurs; il faut donc utiliser les bons outils et suivre toutes les procédures de construction établies.

Avant d'enlever un garde-corps :

- Déterminer l'aire de travail qui sera touchée par le retrait du garde-corps. Marquer une zone suffisamment grande pour que les employés qui ne portent pas de protection ne puissent s'approcher du lieu où il y a un danger de chute. Par exemple, en Ontario, il est recommandé que cette distance soit d'« au moins deux (2) mètres (6 pieds et 6 pouces) des deux côtés de l'ouverture et d'au moins deux (2) mètres derrière l'endroit où la surface de travail est ouverte. » [traduction]
- Nettoyer cette zone pour qu'elle soit exempte de tout ce qui peut faire glisser ou trébucher une personne, par exemple de la glace ou des débris.
- Marquer cette zone pour indiquer qu'il y a un danger de chute en utilisant du ruban de signalisation ou une clôture d'avertissement.

- Aviser toutes les personnes qui travaillent à proximité du retrait du garde-corps. Installer des panneaux d'avertissement à l'extérieur de l'aire délimitée par le ruban de sécurité pour avertir toutes les personnes présentes du danger de chute.
- Installer des harnais ou des dispositifs antichute pour tous les employés qui travaillent dans le secteur où il y a un danger de chute une fois que le garde-corps est retiré.

Une fois que le garde-corps est retiré, chaque personne qui travaille à l'intérieur de l'aire délimitée doit utiliser un harnais ou un dispositif antichute en tout temps.



Date de la première publication de la fiche d'information : 2019-11-07

Fiche d'information confirmée à jour : 2023-01-10

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2019-11-07

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.